



**LA FERTE ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

5 mai 2020

DATE D’AFFICHAGE

5 mai 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents physiquement : 8
Présents visio-conférence : 3
Votants : 12

OBJET

**Délibération autorisant la
création d’emplois et le
recrutement d’agents
contractuels sur des
emplois non permanents
pour faire face aux besoins
liés à des « accroissements
saisonniers d’activités »**

Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Transmise en sous-
préfecture le 13/05/2020

Publiée le 13/05/2020

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTE-ALAIS**

L’an deux mille vingt, le 11 mai à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Mariannick MORVAN

Etaient présents physiquement :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE.

Etaient présents en visio-conférence :

Mesdames Jacqueline GALEAZZI, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN.

Etaient Absents :

Mmes et M. Yves MARRE, Stéphane LE PECULIER, Mélanie MATHIEU, Guy PETITBON, Marie-Colette MAHIER, André RIETZ, Camille CRONIER, Alain DENIMAL, Isabelle QUESNE, Alain NOURY, Carole DEFFAIN.

Etaient Absents-excusés :

M. Hervé FRANEL donne pouvoir à Ariel SHEPS
Mmes et M. Katia MERLEN, Philippe AUTRIVE, Caroline PARATRE, Christine CASIMIR.

**CRÉATION D’EMPLOIS ET LE RECRUTEMENT D’AGENTS
CONTRACTUELS SUR CES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR
FAIRE FACE A DES BESOINS LIÉS A ET DES «
ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D’ACTIVITÉ »**

Madame Le Maire informe l’assemblée :

Conformément à l’article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant de la collectivité. Il appartient au Conseil Municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;

CONSIDÉRANT qu’il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d’agent contractuel pour faire face à des besoins liés à « l’accroissement saisonnier d’activités » en application de l’article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE.

Votes en présentiel :

Pour : Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Philippe VAN ROSSOMME, Françoise BOUSSAT, José AZEVEDO, Alexa PELAGE, Lionnel LAFONTAINE. (+ 1 pouvoir : M. Hervé FRANEL donne pouvoir à Ariel SHEPS)

Contre :0

Abstention :0

Votes en visio-conférence :

Pour : Mesdames Jacqueline GALEAZZI, Mauricette FERRAND, Michelle LUCARAIN.

Contre :0

Abstention :0

- **D'AUTORISER** le Maire à recruter quatre agents contractuels pour faire face à des besoins liés à « l'accroissement saisonnier d'activités » pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois consécutifs, en application de l'article 3 2° de la loi n° 84-53 précitée,
- **DE CRÉER**, à ce titre, l'ensemble des emplois précités, à temps complet afin de faire face aux besoins de service,
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs ainsi qu'il est proposé.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions concernées. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

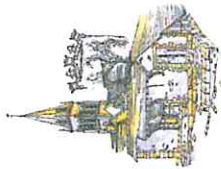
DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Le Maire

Mariannick MORVAN





**ANNEXE 1 DELIBERATION N° V 29
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 mai 2020
LISTE DES EMPLOIS SAISONNIERS**

NOMBRE DE POSTE	SERVICES	MISSIONS	GRADE	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL	DATE DE CONTRAT
1	Jeunesse - Ferme pédagogique	Animation	Adjoint d'animation	CDD	TNC 27H00	04/07 au 25/07
1	Technique	Espaces verts - travaux polyvalents	Adjoint technique	CDD	TC - 35h00	01/06 au 30/06
1	Technique	Espaces verts - travaux polyvalents	Adjoint technique	CDD	TC - 35h00	01/07 au 31/07
1	Technique	Espaces verts - travaux polyvalents	Adjoint technique	CDD	TC - 35h00	01/08 au 31/08